

Le réseau d'influence bordelais : la "doyenne" Maurel & Prom jusqu'en 1914

Yves Péhaut, ancien professeur de géographie à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3 et spécialiste de l'histoire de l'économie ultramarine girondine et sénégalaise

L'aventure des Bordelais au Sénégal commença après 1815 et le rétablissement de la paix, puis avec le retour en 1817 à la souveraineté française des vieux comptoirs de Saint Louis et de Gorée. Si l'on excepte le cas particulier de Justin Devès qui vint à Saint-Louis, en provenance des États-Unis en 1810 ou celui de Victor Calvé médecin, rescapé du naufrage de *La Méduse*, qui tous les deux se convertirent au commerce de la gomme. C'est après 1820 que des jeunes venus de Bordeaux vinrent s'installer au Sénégal. L'influence du baron Portal, qui fut directeur des Colonies au ministère de la Marine de 1815 à 1818, puis lui-même ministre de 1818 à 1821, après avoir été armateur puis maire à Bordeaux, suscita sans doute des vocations.

1. Les étapes de la formation de la maison Maurel & Prom

En 1822, Hubert Prom dont l'oncle Jean Louis était négociant rue de la Rousselle à Bordeaux arriva à l'âge de quinze ans à Gorée pour seconder un neveu du négociant Potin, voisin de Jean-Louis. En 1827 à la mort du Potin de Gorée, Hubert fut chargé par la famille de régler sa succession. Il s'installa alors à son compte et fit venir au Sénégal un cousin, Émile Maurel, marin qui ne pouvait plus embarquer du fait d'une blessure à la jambe. En janvier 1831 les deux cousins fondèrent la société « Hubert Prom & Maurel » dont Jean-Louis Prom fut le commanditaire ; quelques années plus tard, ce dernier s'associa avec un autre cousin Jean-Louis Maurel ; une sorte de filière commerciale familiale s'était ainsi constituée. En 1844, Hubert Prom revint définitivement à Bordeaux et s'associa à Jean Louis Maurel ; alors que la maison d'Afrique passa à la société "Hilaire Maurel & Cie". C'est au retour définitif d'Hilaire Maurel à Bordeaux en 1855 que fut créée la société Maurel & H. Prom par fusion des deux maisons. Depuis 1836, des navires avaient été acquis par elles. Ils formèrent alors une seule flottille qui fit déclarer Maurel & H. Prom sous la mention de négociant-armateur¹.

Hubert Prom avait exercé un rôle politique important au Sénégal. En 1837, il fut conseiller à la cour d'appel ; puis, il fut élu parmi huit négociants au Conseil général mis en place par l'ordonnance du 7 septembre 1840. Dès 1842, il en fut le président et il s'illustra, en octobre, par sa proposition d'affranchissement des esclaves domestiques à Saint-Louis et Gorée. Le décret du 23 juin 1848 qui imposa celui-ci reprit en grande partie ses propositions, quant aux modalités d'exécution ; en particulier le projet de création d'une Banque du Sénégal par la souscription

¹ Émile Baillet, *Les établissements Maurel & Prom. Le centenaire 1822-1923*. Bordeaux, 90 pp. dactylographiés 30 septembre 1923. Roger Maurel, *Notes dactylographiées sur la maison Maurel & Prom*, 1 535 pp. Les biographies des fondateurs et des principaux dirigeants de la maison sont fournies par ces notes.

obligatoire des anciens maîtres qui touchèrent une indemnité « par tête »². Lors de son retour à Bordeaux, Hubert Prom qui était veuf épousa une fille d'un armateur Lefort. Une sœur de celle-ci était mariée à Jean-Louis Maurel. Hubert se retrouva d'autant plus dans un milieu d'armateurs que le fils de Jean-Louis Prom, Jules, s'était associé à son cousin Joseph pour créer une maison de commerce à Tampico et un armement. On comprend que lorsqu'il prit ses fonctions à la direction, avec Hilaire de Maurel & Prom, il s'occupa plus particulièrement de son armement. Son fils Léon qui lui succéda dans cette responsabilité épousa pour sa part une fille d'un grand armateur bordelais, Blanche Bordes. Avec Hubert Prom, ce ne fut pas seulement l'armement de la maison qui bénéficia du recours éventuel à un réseau d'influence. Il devint rapidement une grande personnalité bordelaise ; juge au Tribunal de commerce en 1851, il siégea à la chambre de commerce à partir de 1857, pour en devenir le trésorier, puis le vice-président et enfin le président de 1885 à 1890. Ce fut avec lui que le commerce colonial connut la promotion de chefs de maisons au rang de notables bordelais³.

2. La capacité d'influence des Maurel pour la nomination des gouverneurs

Au départ d'Hubert Maurel pour Bordeaux, Hilaire devenu chef de la maison d'Afrique, était installé depuis dix ans à Saint-Louis où il avait eu à s'intégrer à la traite de la gomme et à la navigation sur le fleuve, jusqu'à Bakel où, à partir du début des années 1840, il put acheter des arachides. Son influence politique à Saint-Louis est alors modeste : en 1847, il est « l'Européen français », un notable du conseil d'administration, l'ex-conseil privé qui secondait le gouverneur. Roger Maurel, dans ses notes, explique que selon lui, Hubert et Hilaire avaient été affiliés par l'intermédiaire de Jean-Louis Prom et Jean Louis Maurel à la franc-maçonnerie dont la loge de l'Union sénégalaise existait à Saint-Louis⁴. C'est sur le plan commercial qu'Hilaire Maurel rendit son nom célèbre car il fut celui qui fut en 1841 à l'origine du commerce de l'arachide et de l'exportation du produit dont les progrès rapides justifiaient le développement de la flotte Maurel & Prom⁵.

En novembre 1841, Marc Maurel, neveu d'Hilaire, âgé de quinze ans, vint à Saint-Louis pour seconder son oncle ; il acquit rapidement la pleine confiance de celui-ci qui lui confia des missions de responsabilité à Gorée et en Gambie. Dès la fin des années 1840, la gomme à Saint-Louis connaissait une grave crise qui avait ruiné de nombreux traitants et mis dans la gêne des familles métisses qui contrôlaient les opérations de traites. La libération des esclaves domestiques, employés aussi comme artisans et surtout comme « laptots » sur le fleuve, aggrava la situation de ces derniers ; il fallait repenser toute la filière. Cette nécessité lança Hilaire et Marc dans la politique, d'abord à Saint-Louis, puis à Bordeaux en relais des décideurs parisiens.

Le gouverneur Bouët-Willamez, qui resta deux ans à son poste de 1843 à 1845, tenta de redresser le commerce de la gomme et, à son départ, il laissa, pour ses successeurs,

² Nathalie Reyss, *Saint-Louis du Sénégal à l'époque précoloniale : l'émergence d'une société métisse originale (1658-1854)*, thèse de doctorat de 3^e cycle, deux volumes. Cf. volume I, pp. 65-66.

³ Roger Maurel, *Notes*.

⁴ *Ibidem*.

⁵ Archives Marc Maurel-Chers cousins (à Bordeaux), 16 janvier 1853.

un programme d'intervention : il s'agissait, tout d'abord, de rétablir la sécurité de la navigation sur le fleuve et d'y imposer la liberté commerciale qui permettrait aux populations du Fouta fournissant le mil à Saint-Louis de se consacrer aussi à la culture de l'arachide. La traite de la gomme libre se ferait dans deux ou trois "escales" commerciales protégées par des forts. Enfin, les fameuses "coutumes" versées aux chefs et "roitelets" Maures seraient supprimées⁶. C'est à ce projet qu'Hilaire et Marc adhérèrent et entreprirent de gagner l'appui des "Sénégalais" de Saint-Louis, chefs ou agents de maisons bordelaises. En octobre 1850, le gouverneur Frotet s'installa à Saint-Louis pour faire appliquer un programme très proche de celui de Bouët-Willamez ; mais les événements politiques, en France, retardèrent ses interventions. Marc Maurel qui s'impatientait, lui fit parvenir, le 8 décembre 1851, une pétition portant 49 signatures dont celles des négociants bordelais A. Teisseire et J.A. Granges et celles des Agents, souvent d'origine métisse, de nombreuses autres maisons, dont J. Devès et Lacoste, qui réclamaient l'application du programme dont Protet était le garant⁷. Cette initiative suscita des oppositions, dans le milieu du négoce bordelais, telles celles de Chaumet, Rapaud ou Borel et dans les principales familles métisses, telles celles de Guillaume Foy et Durand-Valentin, qui avaient joué en rôle essentiel dans les anciennes pratiques de traite de la gomme et dans la Compagnie de Galam dissoute en 1848. Le gouverneur, faute d'obtenir les moyens de Paris pour répondre à une telle demande, ne put agir qu'en 1854 ; or Marc Maurel avait multiplié les démarches en faveur de cette action ; le 16 janvier 1853, le gouverneur lui avait fait connaître le contenu d'une dépêche ministérielle relative au nouveau régime commercial à établir sur le fleuve. Marc Maurel affirma alors qu'il « fallait que le ministre soit bien porté pour nous ! »⁸. Cette prétention de Marc s'avéra fondée puisque, le 29 octobre, le ministre Théodore Ducos lui écrivit : « Vous avez cru devoir m'entretenir de vos inquiétudes. Je n'ai pas cessé de m'occuper de la réalisation de ces mesures. »⁹

En mars 1854, le gouverneur partit de Saint-Louis avec ses troupes ; il réoccupa l'ancien fort de Podor et il battit les *tiedas* des Toucouleurs, à Dialmath. Ce succès fut rapidement dénié par Marc Maurel qui, dans les lettres à son oncle Hilaire et à son ami Auxcousteaux, journaliste au Havre, expliqua comment Protet avait « tout gaspillé » en n'obtenant rien des Maures. Par contre, il fit l'éloge du capitaine Faidherbe, chef du génie dont le comportement fut « plein de courage et de résolutions »¹⁰. Hilaire Maurel, qui était alors à Saint Louis, partit par le « packet » à Marseille pour faire connaître au négociant Régis, dont la maison était installée sur la côte du golfe, « la manière déplorable dont Monsieur Protet gaspille les ressources du gouvernement »¹¹. Marc affirma que « le plus grand service que l'on puisse rendre aujourd'hui à la colonie est de nous reprendre Monsieur Protet et de nous envoyer un militaire d'Algérie ». Hilaire et Marc avaient sans doute déjà envisagé de proposer Louis Faidherbe comme successeur à ce gouverneur discrédité.

⁶ Émile Baillet, *op.cit.* R. Maurel, *Notes*. Emile Maurel-général Faidherbe, 13 juin 1883. Émile Maurel retrace pour le général, qui fait décerner la Légion d'honneur à son père, la carrière de celui-ci.

⁷ C. Barrows-Leland, "General Faidherbe, the Maurel & Prom Company and French expansion in Senegal", Los Angeles, University of California, thèse, 1974, 2 tomes; *cf.* p. 135.

⁸ Yves Jean Saint-Martin, *Le Sénégal sous le Second Empire*, Paris, Karthala, 1989 ; *cf.* pp. 161-164.

⁹ Archives Marc Maurel-Mon oncle (Hilaire), 29 octobre 1853.

¹⁰ Archives Marc Maurel-Auxcousteaux, 19 avril, 3 juin et 19 août 1854.

¹¹ Archives Marc Maurel-Auxcousteaux, 14 avril 1854.

Ce n'était pas depuis le Sénégal que la nomination de Faidherbe pouvait être obtenue car les filières indispensables à la réussite du projet se trouvaient en France et à la racine, à Bordeaux. Sous les auspices du maire Duffour-Duburger et de Frédéric Bastiat, un Bayonnais à l'origine commerçant, puis député à l'Assemblée constituante et publiciste économiste, fut créé une Association pour la liberté des échanges. Celle-ci soutenue par la majorité des membres de la Chambre de commerce qui avait délégué comme représentant permanent à Paris Henry Galos, député de Bazas en 1837, qui, en 1841, était devenu directeur des Colonies au ministère de la Marine d'où il démissionna en 1848. Partisan de la liberté commerciale, il noua de solides relations avec les hommes les mieux placés dans l'administration et la politique pour défendre ses idées ; or jamais le ministre ne fut plus en situation de s'y rallier¹². Le successeur de Galos au ministère fut Henry Mestro qui occupa le poste jusqu'en 1858 ; c'était un Bordelais lié au commerce et, semble-t-il, un ami personnel d'Hilaire. En 1850, ce fut Théodore Ducos, ancien négociant à Bordeaux, député sous Louis-Philippe puis en 1849, qui devint, jusqu'en 1854, ministre de la Marine ; il était très lié à l'important armateur bordelais Hippolyte Tandonnet. La filière bordelaise était donc des plus solides ; un événement exceptionnel permit aux Bordelais de nouer des relations avec le Prince Napoléon et son entourage ; à la veille de la proclamation de l'Empire le 7 octobre 1852, le Prince Président vint à Bordeaux et le 9, il fut reçu à la chambre de commerce ; c'est dans son discours que vint la fameuse formule : « L'Empire c'est la paix. ». Ducos l'accompagnait et dut informer son entourage des désirs des Bordelais puisqu'il fit savoir un peu plus tard à la Chambre de commerce : « Bientôt vous aurez reconquis cette prépondérance qui faisait au siècle dernier la fortune et la splendeur de votre cité. »¹³

Nous passerons rapidement sur les conditions de la nomination de Faidherbe que de nombreux auteurs ont essayé de préciser. Une difficulté préliminaire d'ordre militaire devait être levée : Faidherbe n'était que capitaine alors que tout gouverneur devait être au moins commandant. Il a été beaucoup dit que Faidherbe n'avait pu être promu qu'après l'extinction, grâce à la maison bordelaise des Maurel & Prom, des lourdes dettes qu'il avait contractées. Nous avons trouvé dans les archives Maurel & Prom le texte d'une lettre de Ducos au gouverneur du Sénégal, en date du 31 octobre 1853, qui fait référence à une réclamation pécuniaire d'un dénommé Lévy, déjà formée à l'encontre du capitaine du génie Faidherbe. Quoiqu'il en fût de cette affaire, le maréchal Vaillant, ministre de la Guerre, signa le texte de promotion, sur l'intervention surprenante du gouverneur Protet qui avait fait un rapport flatteur sur la participation de Faidherbe aux opérateurs du fleuve. Le 24 novembre 1854, Marc écrivit à Hilaire alors à Bordeaux : « On ignore à Saint-Louis qui sera le remplaçant de M. Protet ; on dit qu'il n'y a que moi qui le sais, mais que je tiens la chose secrète. »¹⁴

Nous n'évoquerons pas les relations de la maison devenue Maurel & H. Prom en 1855 avec le gouverneur Faidherbe, dont le premier mandat s'acheva le 4 décembre 1861. Marc Maurel, rentré à Bordeaux à la fin de l'année 1857, ne fit plus que de courtes visites au Sénégal ; il prit en fait la direction de Maurel & Prom alors que ses frères

¹² Paul Butel (dir.), *Histoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux*, Pessac, UFI, 1988 ; cf. pp. 181-182.

¹³ *Ibidem*, pp. 178-179.

¹⁴ Archives Maurel & Prom. Marc Maurel-Mon oncle, 24 novembre 1854.

devinrent les Agents des trois grands comptoirs de Saint-Louis de Gorée et Bathurst. Marc ne cessa pour autant ces interventions sur le terrain politique : ainsi, quand, à la fin de 1858 il fallait pourvoir à la nomination d'un commandant supérieur de Gorée (2^e arrondissement) et des établissements français au Nord de Sierra Leone, Marc et la majorité des Bordelais optèrent pour Jean-Marie Pinet-Laprade, chef du Génie au Sénégal depuis 1855 et devenu commandant en 1858. La direction de Maurel & Prom de Bordeaux fit intervenir des appuis jusqu'au sommet de l'État. Le 19 décembre, Marc écrivit à Jean-Baptiste Vézia, Agent de Gorée : « Le prince Napoléon a dit Faidherbe que le décret de nomination serait rendu le 31 décembre. »¹⁵ En fait quelque retard intervint ce qui justifia, selon les correspondances de Marc, la multiplication des démarches à Paris : « Nous travaillons de tout notre pouvoir pour faire nommer Pinet-Laprade à Gorée [...]. Pour Laprade malgré la promesse faite, nous faisons parler au Prince Napoléon par Monsieur Émile de Girardin. Le voyage de l'Empereur en Italie nous a beaucoup retardés. »¹⁶ Le 3 mars 1859, Pinet-Laprade fut enfin nommé. Dans la logique des relations étroites qui lièrent celui-ci à la maison, en dépit d'un différend relatif au développement de Dakar, celle-ci envisagea sa promotion au poste de gouverneur quand Faidherbe se retirerait. Marc ne douta pas du succès du projet car, après avoir remarqué que « les Sénégalais de Bordeaux s'entendent assez bien et s'ils continuent, ils auront une grande influence sur les gouverneurs »¹⁷, il eut en 1863 une remarque pour le moins surprenante : « Il est bon d'apprendre aux gouverneurs à venir que les commerçants savent les remplacer quand ils n'administrent pas dans le sens de l'opinion. »¹⁸ En mai 1865, Laprade fut nommé gouverneur sans que l'on sache quels intermédiaires étaient intervenus ! Vraiment inlassable, Marc Maurel se préoccupa du remplacement de Pinet-Laprade à Gorée ; en fait, s'arrogeant le droit de choisir les responsables politiques, il proposa le capitaine Flize, chef des affaires politiques. Mais Flize fut rendu responsable, à tort semble-t-il, des grosses pertes d'une colonne envoyée contre les troupes du marabout de Gambie Ma Ba et il fut rapatrié sur Toulon. Ce fut la dernière initiative, manquée cette fois, de Marc Maurel ; en effet, en février 1869, avec ses frères, il quitta Maurel & Prom pour créer Maurel & frères, une maison concurrente née des dissensions entre les diverses branches familiales girondines ; et, en octobre, Pinet-Laprade fut emporté par la maladie : en novembre 1869, François Valière fut nommé gouverneur sans aucune forme d'intervention bordelaise.

Après Hubert Prom, Marc Maurel devint une notabilité bordelaise : de 1872 à 1884, il fit partie de la Chambre de commerce dont il fut le trésorier et, dès son élection, il fit un discours retentissant en s'affirmant disciple de Frédéric Bastiat par son apologie du libre échange ; il affirma aussi son opposition à la colonisation "officielle" par la formule qui eut quelque succès : « Coloniser c'est échanger. » Ces prises de position lui coupèrent des équipes dirigeantes de la III^e République qui prônaient alors la colonisation ; il fut aussi placé totalement en marge des événements politiques à Saint-Louis, car, lors de leur succession en 1869, les Maurel Frères avaient accepté de s'abstenir de toute implantation à Saint-Louis et sur le fleuve et au Cayor, tandis que, en compensation, Marc avait obtenu la direction de l'huilerie familiale de Bordeaux-

¹⁵ Archives Maurel & Prom, Marc Maurel-Jean Baptiste Vézia, Agent de Gorée, 19 décembre 1858.

¹⁶ Archives Maurel & Prom, Marc Maurel-Beccaria (Saint-Louis), 18 février 1859, J.-B. Vézia, 19 janvier 1859.

¹⁷ Archives Maurel & Prom. Marc Maurel-Maurel & Prom St Louis.

¹⁸ Archives Maurel & Prom. Marc Maurel-Maurel & Prom St Louis, 7 mai 1863.

Bacalan créée en 1857, ce qui avait permis alors à Maurel & Prom de réaliser la première "intégration" dans la filière arachidière qui constitua un modèle repris par des concurrents de Bordeaux et de Marseille. En 1874, Marc Maurel sortit du domaine commercial et politique pour créer, avec le professeur Foucin, la Société de géographie commerciale, de Bordeaux dont il fut le premier Président. Celle-ci n'avait pas mission de défendre les intérêts commerciaux de Bordeaux, mais elle leur fut indirectement utile : elle reçut la plupart des exportateurs de l'Afrique de l'Ouest, organisa des cycles de conférences et publia de nombreux articles monographiques à dominante géographique et ethnologique par son *Bulletin*¹⁹. Marc Maurel fut aussi à Bordeaux le président de la Société d'économie politique et correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

3. L'influence et les réseaux d'Émile Maurel, devenu le leader des « Sénégalais » de Bordeaux

Émile Maurel, fils d'Hilaire, à ses débuts à la direction de Maurel & Prom en février 1869, eut à réorganiser la maison d'Afrique ; il effectua un voyage au Sénégal à la fin de 1871 et au début de 1872. En plus de ses lourdes tâches commerciales, il eut à s'employer à sauvegarder et à renforcer le « Syndicat » bordelais dont certains membres s'étaient démarqués des « outrances » de Marc Maurel et surtout à faire face au Sénégal à des rivalités commerciales allant de pair avec des luttes politiques de plus en plus âpres. Gaspard Devès, par son mariage avec Catherine Foy, fille de Guillaume Foy, un grand commerçant créole, entreprit d'animer à Saint-Louis la résistance des « habitants » aux négociants bordelais. Il fallut aussi à Emile leur compte dans les années 1870 de l'implantation au Sénégal de nouveaux négociants girondins, comme Louis Vézia, Élie Chavanel ou Chéri Peyrissac, et de la montée en puissance du Marseillais Verminck qui, de Gambie, s'installa aussi à Rufisque en 1873 ; il était aussi devenu huilier et, depuis 1866, armateur car avait acquis des navires. Pour renforcer les liens entre les plus anciennes maisons, Émile Maurel encouragea sur le terrain la pratique d'ententes pour l'achat de l'arachide ou de la gomme ; et, à partir du moment où, dans les années 1870, les premières vapeurs remontèrent le fleuve jusqu'à Bakel, il négocia un accord de partage des transports avec Buhan & Teisseire et Devès & Chaumet.

À peine investi de sa fonction de chef de la maison, Émile Maurel eut à se préoccuper de la question des réformes politiques et administratives que Marc avait étudiées. La première initiative, dès la mort de Pinet-Laprade, vint d'une réunion des "Sénégalais" de Bordeaux qui signèrent une pétition destinée au ministre demandant la nomination d'un gouverneur civil qui rétablirait le Conseil général et lui attribuerait le droit de voter le Budget²⁰. Le décret du 10 août 1872 créa des municipalités : Maurel en attendit de grands services si elles permettaient de pourvoir à la défense des intérêts communs ; à Saint-Louis, les « habitants », conduits par J.-J. Crespin et Gaspard Devès, qui fut maire de 1875 à 1880, obtinrent 9 sièges sur 12. Les affrontements y devinrent de plus en plus virulents si bien que, en octobre 1878, la majorité étant toujours la même, Devès exclut les Bordelais du conseil municipal. Une pétition dénonçant cet abus fut, sur l'initiative des agents de Maurel & Prom et

¹⁹ « Colonie et commerce à Bordeaux, 1874-1939 », in Michel Bruneau et Daniel Dory (dir.), *Géographies des colonisations, XV^e-XX^e siècles*, Paris, L'Harmattan 1994. Cf. pp. 77-94.

²⁰ Archives Maurel & Prom, Émile Maurel-Jean Béziat Saint-Louis, 23 février 1870.

de Buhan & Teisseire, envoyée au ministre, l'amiral Pothuan²¹. Or, à la fin de janvier 1878, Maurel avait écrit à ce dernier pour dénoncer l'accroissement extraordinaire des budgets municipaux et pour demander le rétablissement du Conseil général²² ; le décret du 4 février 1879 donna satisfaction à la demande bordelaise.

Maurel n'était pas intervenu lors de la nomination des gouverneurs après 1869 ; il accorda sa confiance à Brière de l'Isle qui s'installa à Saint-Louis²³ au début de 1877. Or celui-ci prit en juillet 1877 un nouveau règlement douanier sur les guinées, spécifiant que les tissus importés au Sénégal et fabriqués ailleurs qu'en France ou à Pondichéry seraient frappés d'un droit de huit centimes en sus de la taxe fiscale de cinq centimes, prélevée sur toutes les provenances. C'était accorder un avantage substantiel à Gaspard Devès qui était associé à Chaumet, proche de Durin, fils du créateur de l'usine Savannah à Pondichéry, et qui en recevait donc l'essentiel de ces tissus, alors que les maisons bordelaises achetaient surtout ceux d'Angleterre et de Belgique. Maurel obtint l'appui du sénateur de la Gironde Émile Fourcand et d'un groupe de sénateurs, dont Victor Schoelcher, pour faire rapporter la décision²⁴. Au début de février 1878, il se rendit à Paris avec A. Teisseire pour exposer la question au ministre ; le soir, il fut reçu à l'Élysée, mais il n'avait obtenu que de vagues réponses²⁵ ; un an plus tard, il mit en cause « les bureaux du ministre qui avaient de mauvaises dispositions à l'égard des Bordelais dont les négociants auraient eu des intérêts opposés à ceux de la population du Sénégal »²⁶. Dès lors Maurel n'eut de cesse d'obtenir le départ de Brière de l'Isle, qualifié de despote dépensier, de « tyran », de « dangereux personnage » ; c'est seulement en avril 1881 que celui-ci quitta le Sénégal sur décision du ministère.

L'année 1879 fut marquée par une forte tension politique, à Saint-Louis, où les élections au conseil général et surtout celle d'un député, que la loi avait rétablies, valurent la mobilisation des agents des maisons faisant partie du Syndicat bordelais. Pour Maurel, il était impératif de faire barrage contre « l'ennemi commun », la clique de Gaspard Devès, car J.-J. Crespin, une créature de celui-ci, était candidat²⁷. Celui de Maurel était Maréchal, un ancien trésorier payeur général. Pourtant, ce fut Alfred Gasconi, un négociant créole, qui l'emporta au deuxième tour, mais Maurel se réjouit de voir écarté le candidat et l'influence de Devès. Cependant, du fait de l'échec de certains de ces candidats au conseil général, il s'avoua très impressionné de voir « l'ostracisme dont sa maison était l'objet de la part des électeurs »²⁸. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, Maurel donna des consignes à ses agents pour que surtout barrage soit fait à Devès et à ses héritiers. Pour l'élection du député, il soutint toujours une candidature métropolitaine, mais il ne s'insurgea pas contre l'élection à la députation de François Carpot, un métis, en 1902, et il le reçut à Bordeaux le 16 novembre²⁹ ; en 1914, à l'annonce de l'élection de Blaise Diagne, il émit le vœu qu'il soit à hauteur de son rôle³⁰ – et c'était la succursale Maurel & Prom de Rufisque qui

²¹ Archives Émile Maurel-Neubourg Saint-Louis, 4 novembre 1878.

²² Archives Émile Maurel-Monsieur le Ministre, 29 janvier 1878.

²³ Archives Émile Maurel-Neubourg, 5 février 1877.

²⁴ Archives Émile Maurel-Moucher sénateur (Fourcaud), 12 mars 1878.

²⁵ Archives Émile Maurel-Neubourg, 4 février 1878.

²⁶ Archives Émile Maurel-Beynis (Saint-Louis), 4 mars 1879.

²⁷ Archives Émile Maurel-Guiraud (Gorée), 12 août 1879.

²⁸ Archives Émile Maurel-Alexis Béziat (Saint-Louis), 10 octobre 1879.

²⁹ Archives Émile Maurel-André Faure (Saint-Louis), 16 novembre 1902.

³⁰ Archives Émile Maurel-Anatole Giraud (Dakar), 14 mai 1914.

lui avait prêté les 4 000 francs nécessaires pour lui permettre de se rendre en France³¹. Jusqu'en 1914 aussi, Maurel ne s'impliqua pas dans les dominations des gouverneurs ou des gouverneurs généraux ; mais, grâce à la situation de Bordeaux, il les reçut souvent lors de leur départ ou leur retour du Sénégal. Roume et surtout Ponty devinrent presque des familiers pour Maurel, qui leur exposait les vues des Bordelais sur les questions en débat ; c'était donc un avantage considérable pour Bordeaux – et Frédéric Bohn, le patron de la CFAO, vint plusieurs fois les rencontrer.

Dans les années 1880, finalement, la question la plus délicate qu'eut à traiter Maurel fut liée aux graves différends que la maison eut avec sa concurrente Devès & Chaumet au sujet des transports sur le fleuve Sénégal, alors que les opérations militaires au Soudan exigeaient des tonnages de plus en plus importants de matériaux de marchandises et de vivres. En 1879, le *Tamesi* de Maurel & Prom atteint Bakel et, en 1883, il parvint à Kayes ; Maurel & Prom purent alors obtenir du ministère l'adjudication des transports militaires, depuis Bordeaux, avec remontée du fleuve. Chaque année, Maurel rencontrait le ministre à ce sujet et Fauconnier, le correspondant de la maison à Paris, suivait ces dossiers des contrats publics. Le 3 mai 1882, Bordeaux put informer Saint-Louis de l'obtention de la concession de transport³² jusqu'en mars 1884 ; les années suivantes Devès et Chaumet soumissionnèrent sans succès ; mais, en juillet 1888, la tension devint grande lorsque Devès & Chaumet firent annuler l'adjudication favorable à Maurel & Prom. Maurel dénonça l'influence qu'avait prise Gabriel Devès dans les bureaux de la Marine et des colonies ; il était convaincu de la connivence entre sa concurrente et un chef de bureau³³. Ceci le renforça dans la conviction qu'il avait acquise dès 1887 quand il avait constaté que les bureaux étaient plus influents que le ministre, qui ne restait pas assez longtemps en place pour connaître les affaires. En 1894, il apparut que Delor, Agent de Devès & Chaumet à Saint-Louis, qui était un parent du gouverneur du Haut-Sénégal, Godet, faisait la pluie et le beau temps au ministère, ce qui favorisa l'implantation commerciale de Devès & Chaumet dans ce futur Soudan, alors que Maurel & Prom étaient présents à Médine³⁴ depuis 1880. Finalement, Maurel & Prom, Devès & Chaumet puis Buhan & Teisseire créèrent une société en participation maritime qui se partagea les tonnages ; puis, en 1908, sur le fleuve, des Messageries fluviales furent créées et Devès & Chaumet en devinrent le gestionnaire ; toute l'affaire montra que Maurel & Prom avait des concurrents redoutables auprès du ministère.

4. L'influence des Girondins au sein de l'Union coloniale : Bordeaux capitale du Sénégal ?

Le début des années 1890 fut marqué par des faits nouveaux dont le commerce bordelais et en particulier Maurel & Prom durent tenir compte tant sur le terrain, en Sénégambie, qu'en Métropole, au niveau des filières de relation avec les pouvoirs publics. Ce fut tout d'abord la montée rapide, en puissance de la CFAO, créée par Verminck, qui avait été le premier agent Maurel & Prom en Gambie de 1850 à 1852. Devenu un concurrent sérieux dans l'enclave anglaise et depuis 1873 à Rufisque, Verminck était aussi huilier à Marseille et armateur, selon l'exemple de Maurel &

³¹ Archives Émile Maurel-Pierre Dugué (Saint-Louis), 8 juin 1914.

³² Archives Émile Maurel-Saint-Louis, 3 mai 1882.

³³ Archives Émile Maurel-L. Sam Bain (Saint Louis), 19 juillet 1888.

³⁴ Archives Émile Maurel-André Faure, 30 août 1894

Prom. À la création de la CFAO en 1887, il se consacra à l'huilerie et fit nommer directeur de la nouvelle société son gendre, Frédéric Bohn ; Maurel & Prom avaient travaillé avec son oncle Charles Bohn, qui était négociant à Gorée ; en 1876, Bohn, qui était alors agent de Verminck, vint à Bordeaux pour embarquer pour le Sénégal. ; il fut reçu chez Maurel & Prom où il eut une longue conversation avec Émile Maurel. Julien Le Cesne, alors président de la CFAO, venu à Bordeaux lors de la célébration du centenaire de Maurel & Prom en septembre 1923, rappela que, lors de la conversation entre Maurel et Bohn, les deux interlocuteurs furent séduits l'un par l'autre : « Émile Maurel avait trouvé un disciple et Frédéric Bohn un maître. » Leur collaboration fut selon Le Cesne déterminante pour l'évolution coloniale de la France³⁵.

Maurel, reconnu comme le leader des Sénégalais de Bordeaux, fut renforcé par son élection à la Chambre de commerce en 1890 laquelle était devenue le porte-parole des Chambres de commerce du Sénégal, la nouvelle vint en 1893 de la création de l'Union coloniale. Cette association de représentations des intérêts ultramarins se définit comme le Syndicat des principales maisons françaises ayant des intérêts dans les colonies : elle avait pour but d'assurer le développement et la prospérité du commerce et de l'industrie dans les colonies, de fournir des arbitres et des experts pour les litiges commerciaux et de procurer tous les documents et renseignements commerciaux disponibles aux sociétaires ; sa prérogative essentielle était cependant l'examen de toutes les mesures économiques ou législatives nécessaires et leur soutien auprès des pouvoirs compétents. Le président élu de la section de l'Afrique occidentale fut Émile Maurel ; Frédéric Bohn devient vice-président ainsi que Le Cesne, qui était son représentant à Paris. Les grandes questions abordées étaient débattues en séance et Maurel qui obtenait sans difficulté des audiences des Ministres, venait les informer des souhaits émis après examen. Jules Chailley-Bert, secrétaire général de la section, devint le correspondant permanent auprès des bureaux des ministres. Les plus grandes décisions furent souvent prises après accord avec Bohn qui avait en Le Cesne un véritable représentant auprès des ministres, mais surtout auprès des bureaux dont on a vu le pouvoir : à ce sujet, tant Maurel que Bohn et Le Cesne dénoncèrent à plusieurs reprises les difficultés provoquées par l'aboutissement de leurs démarches par le jeu de la « solidarité maçonnique » qui impliquait des ministres, des gouverneurs généraux ou des gouverneurs et des hauts fonctionnaires.

Maurel ne manqua pas de jouer un rôle fondamental pour l'aboutissement des demandes exprimées par la section d'Afrique occidentale auprès des pouvoirs publics, et quelques exemples résumés en témoignent. Dès la création de l'Union coloniale, la grande préoccupation des maisons de commerce qui traitaient l'arachide était celle de l'accroissement de la production que la faible population du Sénégal ne permettait guère ; en Gambie, les Dioula du Mali mettaient leurs porteurs à la culture pendant l'hivernage. En 1894, Maurel eut un différend avec le gouverneur Godet, qui voulait intercepter les caravanes sous prétexte d'esclavage ; il obtint l'appui du gouverneur Delamothe pour autoriser ces pratiques qui, au Sénégal, annonçaient celle du navétanat³⁶. C'est aussi au nom de la mise à la culture des jeunes hommes que Maurel condamna la conscription. Déjà, à l'époque de Marc Maurel, celui-ci avait prôné l'accroissement de la production par la culture améliorée, c'est-à-dire l'emploi de

³⁵ Julien Le Cesne, Discours prononcé à Bordeaux lors de la célébration du centenaire de la maison Maurel & Prom. Cf. Émile Baillet, *op.cit.* pp. 81-83.

³⁶ Archives Émile Maurel-André Faure, 4 août 1894.

modestes charrues³⁷ ; Émile Maurel reprit ces propositions en accord avec l'huilier nantais Thubé qui avait une propriété en Égypte où il faisait cultiver aussi un peu d'arachide³⁸ ; ils demandèrent au gouverneur général Chandié le recrutement d'un ingénieur agronome qui ouvrirait des fermes pilotes³⁹ ; ils obtinrent du ministre de l'Agriculture la nomination de Lucien Enfantin, qui avait opéré en Colombie⁴⁰. Malheureusement, la mission de celui-ci se traduisit par un échec total⁴¹. Cependant, une direction de l'agriculture fut créée au Sénégal. On peut préciser que Bohn avait cru à la réussite du projet et il proposa à Marc Maurel, qui était allé à Marseille en mars 1898, de lancer un grand périmètre de culture avec emploi d'ouvriers agricoles ; Émile Maurel repoussa la proposition en excipant de l'échec de ce type de culture les « pointes » en Guinée portugaise et en soutenant que la culture devait être le fait des indigènes qui seraient initiés à la culture améliorée ; il était totalement opposé à la formule des sociétés de colonisation⁴².

On a vu plus haut l'ampleur prise par la question des droits de douane sur les guinées : on comprend ainsi la véritable bataille qui s'engage en AOF en cours d'organisation, à la suite du vote des lois protectionnistes Méline en France en 1892. Elles ne s'appliquèrent pas aux colonies ; cependant, en anticipation, au Sénégal, le décret du 2 décembre 1890 avait frappé les marchandises générales étrangères de droits supplémentaires de 7 %, s'ajoutant aux droits généraux de 5 %. À l'Union coloniale, la section de l'Afrique occidentale se mobilisa contre les protectionnistes, en particulier les industries du textile du Nord et de l'Est. Maurel et Bohn, à chaque menace firent jouer toutes leurs relations⁴³ ; mais les gouverneurs généraux Roume et surtout Ponty étaient tiraillés entre le désir de ne pas mécontenter le commerce et celui d'améliorer les budgets ; le recours aux ministres des colonies successifs fut délicat, du fait de leur renouvellement constant ; mais Maurel soupçonna nombre d'entre eux d'être liés au courant protectionniste qui, au fil des élections jusqu'à la guerre, resta majoritaire à la Chambre⁴⁴, puisque même Étienne, chef du « parti colonial », fut, selon Maurel, de cette tendance⁴⁵. Heureusement, jusqu'en 1914, toutes les menaces furent repoussées.

L'affaire de la Banque du Sénégal, créée en 1853 au capital initial de 230 000 francs, fut à ses origines une affaire strictement bordelaise. Maurel & Prom, par achat d'actions, en était devenue le principal actionnaire. Elle dénonça à plusieurs reprises le manque d'activité et la médiocrité de ses résultats ; en 1887, son directeur demanda une augmentation de capital à 500 000 francs pour tenir compte de l'accroissement du volume des transactions. Maurel estima que c'était avant tout des avances de fonds au-delà des moyens de certaines maisons ; en avril 1891, bien que des billets sur avances de fonds aient été renouvelés indéfiniment, les statuts

³⁷ Archives Marc Maurel-Pinet-Laprade, 28 avril 1864.

³⁸ Archives Émile Maurel-Sam Bain, 4 décembre 1896.

³⁹ Archives Émile Maurel-Couchard, député du Sénégal, 19 décembre 1896.

⁴⁰ Archives Émile Maurel-Faure, 11 mars 1897.

⁴¹ Archives Émile Maurel-Sam Bain, 1^{er} février 1899.

⁴² Archives Émile Maurel-Faure, 29 mars 1898.

⁴³ Archives Émile Maurel-Dugué, 26 août 1911. Bohn avait fait parvenir à Émile Maurel une note récusant un projet douanier sur les tissus et avait demandé de la communiquer à la Chambre de commerce de Bordeaux et de la faire parvenir au gouverneur Cor.

⁴⁴ Archives Émile Maurel-Faure, 4 juin 1908 et Émile Maurel-Roubenue (Saint-Louis), 1^{er} décembre 1911.

⁴⁵ Archives Émile Maurel-Louis Guiraud (Saint-Louis), 5 décembre 1889.

n'autorisaient que six mois. Il s'avéra que la Maison Gaspard Devès était gravement concernée⁴⁶ ; à la fin de 1895, elle fut obligée de déposer son bilan⁴⁷ alors que les effets en circulation acceptés par elle, représentaient environ 1 200 000 francs. L'affaire prit une tournure particulière en début de 1895 quand une commission chargée du renouvellement des banques coloniales fut mise en place sous la direction de l'amiral Wallon, ancien député du Sénégal. En janvier 1898, Maurel obtint la nomination d'un nouveau directeur de la Banque du Sénégal, Nouvion, qui, après la mort de Gaspard Devès en septembre 1901, parvint à régler l'affaire et à la clore à la fin de mars 1903. Maurel avait envisagé une modification des statuts de la Banque du Sénégal, mais, au début de 1899, un groupe constitué autour de Gabriel Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères, envisagea la création de la Banque de l'Afrique occidentale⁴⁸ en remplacement de la modeste Banque du Sénégal a commission demanda, avec l'accord des Bordelais, que le projet concerne aussi les maisons marseillaises, qui furent démarchées ; à la fin de mars 1900, Bohn fit parvenir à Maurel un projet de statuts proche de celui imaginé à Bordeaux⁴⁹ ; au début de juin 1900, ils allèrent tous deux à Paris présenter le document au président du Comptoir national d'escompte de Paris, le correspondant des « banques coloniales » sur la place bancaire parisienne. Le projet ayant été transmis au ministère des colonies, Maurel écrivit au ministre le 19 décembre pour lui proposer la création d'une Banque du Sénégal et de la côte occidentale d'Afrique⁵⁰. Le 29 juin 1901, le décret portant naissance de l'établissement fut publié ; la Banque de l'Afrique occidentale disposait d'un capital de 1,5 million de francs et son Siège était à Paris ; Henry Nouvion en fut le premier directeur et Émile Maurel le premier président !

Dès son arrivée à la direction de la maison, Émile se préoccupa des problèmes de santé éprouvés par le personnel opérant en Afrique. Il fut consterné par les ravages de la fièvre jaune en particulier en 1872, en 1878 et en 1900 : « Il m'arrive de me demander si on peut encore s'occuper d'affaires »⁵¹, écrivit-il en septembre 1881. Il ne cessa de dénoncer les quarantaines constantes que le corps médical opérant au Sénégal considérait comme le seul remède totalement inefficace pour prévenir la maladie et désastreux pour les activités maritimes et commerciales. En août 1900, les Sénégalais de Bordeaux reçurent la visite du docteur Kermorgan, envoyé par le ministère des Colonies, qui annonça l'envoi d'une mission à la station de recherche de Pétopolis au Brésil ; à la fin de l'année, Maurel intervint auprès du ministre pour qu'il accorde les crédits⁵² ; en septembre 1905, il reçut le docteur Marchoux, chef de la mission, et le docteur Roux, directeur de l'Institut Pasteur ; puis il reçut Marchoux, à son retour du Brésil⁵³. La responsabilité du moustique *Stegomya* avait été démontrée, ainsi que la non-contagion de la maladie furent alors démontrées, ce qui rendait vaines les quarantaines. Malheureusement, le virus ne put être isolé. Maurel fit parvenir au Sénégal les brochures de l'Institut Pasteur et il ne cessa d'informer les agents sur les précautions à prendre.

⁴⁶ Archives Émile Maurel-Sam Bain, 19 avril 1891 et 4 février 1895.

⁴⁷ Archives Émile Maurel-Roy, membre de la Commission de surveillance des banques, 3 décembre 1895 ; et Émile Maurel-Sam Bain, 4 janvier 1896.

⁴⁸ Archives Émile Maurel-Faure, 8 avril 1899.

⁴⁹ Archives Émile Maurel-Louis Guiraud, 11 juin 1900.

⁵⁰ Archives Émile Maurel-Monsieur le Ministre, 19 décembre 1900.

⁵¹ Archives Émile Maurel-Beynis, 6 septembre 1881.

⁵² Archives Émile Maurel-Sam Bain, 14 décembre 1900.

⁵³ Archives Émile Maurel-Roubenue, 13 septembre 1905.

À la veille de la Première Guerre mondiale, comme le remarquèrent nombre d'observateurs, Bordeaux était en quelque sorte la "capitale" du Sénégal : « Bordeaux a le Sénégal » fut une formule souvent employée. Son rôle commercial maritime et politique fut renforcé en 1901 par la création de l'Institut colonial sur l'initiative de la Ville de Bordeaux et avec le concours de la Chambre de commerce. L'association avait pour but de faire connaître au grand public l'importance des colonies françaises et de faire apparaître les produits qu'elles fournissaient. C'est cependant avant tout à l'enseignement colonial que l'Institut se voua, alors qu'une chaire de géographie tropicale avait été créée en 1898. Les *Annales* publiées par l'Institut colonial, par-delà des monographies d'esprit géographique, permirent aussi aux représentants des maisons coloniales de faire connaître leurs points de vue avec une grande liberté. Le président de l'Institut était le maire de Bordeaux, mais le premier vice-président délégué fut précisément Émile Maurel : cela indique bien que la maison soit considérée comme la doyenne, créatrice de tout le système du commerce colonial en Afrique occidentale.

Conclusion

Les pionniers qui ont enraciné le négoce "moderne" sur la Côte occidentale d'Afrique ont bénéficié d'un avantage comparatif indéniable puisqu'ils ont pu tirer parti de leur avance pour développer leurs réseaux commerciaux et bancaires mais aussi leurs réseaux d'influence. Or la place bordelaise a mieux utilisé ceux-ci que sa rivale et consoeur marseillaise parce que, durant les années 1820-1850, elle a pu compter sur des relais politiques et administratifs au cœur de l'appareil économique (maritime et colonial) d'État, grâce à des ministres ou à de hauts responsables. Par ailleurs, tout au long du XIX^e siècle, contrairement aux Marseillais (généralement représentés par des cadres dirigeants salariés), la majorité des familles girondines se sont enracinées humainement, familialement, au Sénégal : la dualité des maisons s'est accompagnée d'une dualité familiale (par des unions avec des « signares »⁵⁴ ou tout simplement par l'établissement en Afrique des juniors de la famille ou d'une branche familiale). Ces réseaux de famille et de parenté et les réseaux commerciaux outre-mer ont procuré aux négociants girondins une capacité d'influence supplémentaire, au cœur des enjeux de pouvoir ultramarins, donc au Sénégal même. Réseaux sur Bordeaux, réseaux à Paris, réseaux au Sénégal : cette triple structure débouche sur un maillage efficace qui, en de nombreuses occasions, permet aux Girondins et notamment aux maisons Maurel frères et Maurel & Prom (ainsi que les Devès) d'exercer une réelle influence. Ils savent enfin la moderniser ou la consolider au-delà des contacts personnels en devenant des rouages clés de l'Union coloniale, aux côtés des Marseillais au sein de la section d'Afrique noire : ils abordent ainsi la Belle Époque avec des relais parisiens multipliés, tant au niveau de l'action politique qu'au niveau de l'action culturelle sur la formation de l'opinion.

[Le réseau d'influence bordelais : la « doyenne » Maurel et Prom ...](#)

Format de fichier: Microsoft Word - [Version HTML](#)

Gaspard Devès, par son mariage avec Catherine Foy, fille de Guillaume Foy, un grand commerçant

⁵⁴ Cf. Jean-Luc Angrand, *Céleste ou le temps des Signares*, Sarcelles, Édition Anne Pépin, 2006.